Droit et comptabilité des sociétés et associations

ECB2010-NCOX_NA

Domaine : **Sciences économiques et de gestion** Grade académique : **Bachelier Comptabilité - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
5	**60 h**
PRÉREQUIS	**CO-REQUIS**
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Damien MARLIER	Damien MARLIER Olivier MARTENS Alexandre PIRET

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IEN-Comptabilité	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B2.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Comptabilité en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

● Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

● Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

● différencier et expliciter les obligations afférentes aux personnes morales de droit privé (ASBL-Fondation-société)

● d'utiliser le code des sociétés et associations et d'en assurer sa mise à jour

● conseiller un client relativement aux opérations courantes de la vie d'une société (constitution, apports, liquidation, etc) tout en pouvant passer les écritures comptables corrélatives

● appliquer les différents aspects comptables (écritures comptables spécifiques) relatifs au droit des sociétés et à la législation en vigueur

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette unité d'enseignement donne à l'étudiant les repères juridiques indispensables pour accompagner une entreprise ou une association tout au long de son existence, de sa constitution à sa dissolution, en passant par ses éventuelles restructurations. En s'appropriant le Code des sociétés et des associations, l'étudiant apprend à distinguer les différentes formes de personnes morales et leurs obligations propres, et développe la capacité à conseiller un client sur les opérations courantes de la vie sociétaire tout en maîtrisant les écritures comptables qui en découlent. L'UE articule ainsi étroitement compréhension du cadre légal et traduction comptable, deux volets indissociables du métier de comptable-conseil.

CONTENU

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. Dispositions introductives

La société, l'association et la fondation

L'apport

Sociétés cotées et entités d'intérêt public

Contrôle, sociétés mère et filiales

Dimension des sociétés, des groupes, des associations et des fondations

Délais

Le bénéficiaire effectif

B. Dispositions communes aux personnes morales régies par le code

Disposition générale

Engagements pris au nom d'une personne morale en formation

Dénomination et siège d'une personne morale

Constitution et formalités de publicité

Nullité

Administration

Résolution des conflits internes

Dissolution et liquidation

Actions et prescriptions

C. Les comptes annuels

Comptes annuels des sociétés dotées de la personnalité juridique

Comptes annuels et budgets des associations

Comptes annuels et budgets des fondations

Contrôle légal des comptes annuels et consolidés des sociétés

Contrôle légal des comptes annuels des associations et fondations

Pouvoirs individuels d'investigation des associés, actionnaires et membres

SOCIÉTÉS

A. La société simple, SNC et société en commandite

Dispositions introductives

Les parts d'associés

L'administration des affaires sociales

Les décisions des associés en assemblée

Le patrimoine social et les droits des créanciers

Dissolution, retrait et exclusion d'un associé

Dispositions spécifiques

B. La société à responsabilité limitée (SRL)

Nature et qualification

Constitution

Des titres et leur transfert

Organes de la société et assemblée générale des obligataires

Du patrimoine de la société

Démission et exclusion à charge du patrimoine social

Durée et dissolution

C. La société coopérative (SC)

Nature et qualification

Constitution

Des titres et leur transfert

Organes de la société et assemblée générale des obligataires

Du patrimoine de la société

Démission et exclusion à charge du patrimoine social

Durée et dissolution

D. La société anonyme (SA)

Nature et qualification

Constitution

Des titres et leur transfert

Organes de la société et assemblée générale des obligataires

Du capital

Durée et dissolution

E. Agréation des sociétés

III. LES ASSOCIATIONS ET LES FONDATIONS

A. ASBL

B. AISBL

C. Fondations

IV. RESTRUCTURATION ET TRANSFORMATION

A. Restructuration de sociétés (fusions, scissions, opérations assimilées, apports d'universalité, apports de branche)

B. Restructuration d'associations et de fondations

C. Transformation des sociétés, associations et fondations

V. LES FORMES LÉGALES EUROPÉENNES

A. La société européenne

B. La société coopérative européenne

C. Le parti politique européen et la fondation politique européenne

D. Le groupement européen d'intérêt économique

VI. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET ENTRÉE EN VIGUEUR

SOURCES ET RÉFÉRENCES

● D. MARLIER et I. BANMEYER, « La fondation de droit privée est-elle un véhicule efficace pour la certification de titres ? » in « Non-Marchand/Economie Sociale », Edipro, dossier n°15, 2014

● T. FRANSEN, R. RELBROEK, S VLAMINCK, « La société en poche », Kluwer, 2022

● T. ROELANDS, M. VAN FRAECHEM, A. COMPERE, « Société simple, fondation belge ou néerlandaise : comment choisir ? », Indicator Larcier, 2019

● « Précis de droit des sociétés », UCL, 2020

● Fisconet.be

● Monkey.be

● Pacioli

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ACON2010 — Droit et comptabilité des sociétés et associations	Code des sociétés et associationsn syllabus et présentation PPT

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ACON2010 — Droit et comptabilité des sociétés et associations	60 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ACON2010 — Droit et comptabilité des sociétés et associations	A chaque cours : quelques cas pratiques+exposé oral. Recherche sur le moniteur belge Enseignement en présentiel et à distance En présentiel : (exposés magistraux), méthode interactive (étude de cas, simulation, exercices). A distance (parcours d'apprentissage autonome).

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier en comptabilité. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du bachelier en comptabilité, et prépare les étudiants à l'exercice du métier de comptable.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage, « Comptabilité et droit des sociétés », qui représente donc 100% de la note de l'UE ; le champ « Évaluation intégrée » ne s'applique qu'en présence de plusieurs activités et n'est pas affiché sur la fiche. Au sein de cette activité unique, trois enseignants interviennent selon une règle d'évaluation spécifique : le cours de droit des sociétés (D. Marlier) pèse pour 60% de la note de l'UE, entièrement évalué au Q1 ; le cours de comptabilité des sociétés A. PIRET et O. MARTENS pèse pour 40% de la note de l'UE évalué au Q2. L'évaluation prend la forme d'un examen écrit.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ACON2010 — Droit et comptabilité des sociétés et associations	Session Janvier : Examen écrit, pondération : 60% Session Juin : Examen écrit, pondération : 40% Deuxième session : Examen écrit, pondération : 60% Q1 et 40% Q2 Langue d'évaluation : français ** Pondération en % par rapport au total*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.